



**CALCUL ET APPLICATION DU DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT DE L'ALBERTA AU TITRE DES REDEVANCES (PARTICULIERS)**  
**(pour les années d'imposition 1989 et suivantes)**

- À l'usage de tous les particuliers qui ont eu un **établissement stable** en Alberta au cours de l'année d'imposition ou étaient des résidents de cette province au dernier jour de l'année, s'ils ont eu pendant l'année un «revenu correspondant aux redevances canadiennes versées».
- Il faut joindre un exemplaire rempli de la présente formule à votre déclaration d'impôt sur le revenu.

NOM DU PARTICULIER (LETTRES CAPITALES)	
ADRESSE	
	ANNÉE D'IMPOSITION ▶
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées, selon la définition donnée à l'alinéa 11(1)a) et au paragraphe 11(1.2) de la loi de l'impôt sur le revenu de l'Alberta (Si le résultat du calcul est inférieur à zéro, inscrire «Néant») . . . . . _____ \$	

**CALCUL DU DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT**

Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées reporté de 19_____	_____ \$ (A)
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées (montant ci-dessus) . . . . .	_____ \$ (B)
Total du revenu correspondant aux redevances canadiennes versées (montant (A) plus montant (B)) . . . . .	_____ \$ (C)
Proportion du revenu relatif à des ressources attribuée à l'Alberta, s'il y a lieu . . . . .	_____ % (D)
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées attribué à l'Alberta (montant (C) × (D)) . . . . .	_____ \$ (E)
Impôt sur le revenu de l'Alberta rajusté (d'après la formule T1C (ALB.) de votre déclaration d'impôt) . . . . .	_____ \$ (F)
Dégrèvement d'impôt au titre des redevances utilisable : la somme de	
(i) $46,5\% \times \frac{\text{Impôt fédéral de base}^* \times (E)}{\text{Revenu imposable}^*}$ . . . . .	_____ (i)
(ii) Surtaxe de l'Alberta	
(selon la formule T1C (ALB.) de votre déclaration) . . . . . a)	_____
moins	
l'impôt de base sur le revenu de l'Alberta	
(selon la formule T1C (ALB.)) . . . . .	_____
moins le montant (i) ci-dessus . . . . .	_____
Différence . . . . .	_____
Moins : _____ 3 500,00 \$	
Multiplier le résultat par 8% . . . . . ▶	_____ b)
Excédent (montant a) moins montant b)) . . . . . ▶	_____ (ii)
(iii) .5% du montant (E) _____	_____ (iii)
Total (montants (i), (ii) et (iii)) . . . . . ▶	_____ \$ (G)
Dégrèvement d'impôt au titre des redevances utilisé (le moindre de (F) et de (G) — transcrire dans la formule T1C (ALB.) de votre déclaration)	_____ (H)

**REVENU CORRESPONDANT AUX REDEVANCES CANADIENNES VERSÉES REPORTÉ PROSPECTIVEMENT**

Montant (i) ci-dessus . . . . .	_____ \$
Moins : Impôt de base sur le revenu de l'Alberta (selon la formule T1C (ALB.) de votre déclaration) . . . . .	_____ \$
EXCÉDENT (s'il s'agit d'un montant négatif, inscrire zéro) . . . . .	_____ \$ (I)
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées reporté à 19_____ : Montant (I) _____	
$46,5\% \left( \frac{\text{Impôt fédéral de base}^*}{\text{Revenu imposable}^*} \right) \times (D)$ . . . . .	_____ (J)

S'il n'y a aucun impôt fédéral de base à payer, le revenu correspondant aux redevances canadiennes versées reporté prospectivement est égal au montant (C) ci-dessus.

\* Si le contribuable est soumis à l'impôt minimum, «l'impôt fédéral de base» et le «revenu imposable» mentionnés en (i) et à la ligne (J) ci-dessus doivent être modifiés et se lire:

$\frac{\text{Montant minimum}}{\text{Revenu imposable net modifié}}$  (ligne 45 sur la formule T691)

(ligne 34 sur la formule T691)

**ATTESTATION**

**JE CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE** que les renseignements fournis dans cette formule sont vrais, exacts et complets sous tous les rapports.

Date \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_